

Conseil d'administration du 19 juin 2019

Délibération n° 2019-70

relative à l'approbation de compléments au programme annuel de contrôle 2019

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 342-2-I, R. 342-2, II, 7° alinéa et R. 342-6, 7^{ème} alinéa, R. 342-3, 3° alinéa ;

Vu la délibération 2019-08 du 23 janvier 2019 du conseil d'administration ;

Vu la décision du comité du contrôle et des suites du 28 mars 2019 ;

DÉCIDE

Article unique : le complément au programme annuel de contrôle 2019 de l'Agence arrêté par le comité du contrôle et des suites lors de sa séance du 28 mars 2019 est approuvé.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris-la-défense, le 19 juin 2019
Le Président du conseil d'administration



Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.